

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Sophie DOMONT, Maire.

Étaient présents :

Mme Brigitte OGEZ
M. Didier TARGIT
Mme Aline OSTROWSKI
M. Denis HERMANT
M. Florent BORDET
M. François LEFEBVRE
M. Marc ALBERGE
M. Joël L'HERMITE
Mme Valérie DESFORGES
Mme Mélina LEGAGNEUR
M. Gérald ANSART
Mme Nathalie DELOUBRIERE
Mme Astrid DEBUYSSCHER

et Mme NIVELLE-BATAILLE Valérie (secrétaire générale)

Étaient absents excusés :

Mme Ambre FOULON (pouvoir à Mme Aline OSTROWSKI)

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du CM du 05 juillet dernier
3. Délibération attribution marché de travaux lotissement Quartier du Petit Bois-phase 3 : VRD-Espaces verts
4. Délibération prix des terrains lotissement phase 3
5. Délibération cession des parcelles AD 009-0010-Ecole Sainte-Thérèse
6. Délibération redevance ODP GRDF
7. Délibération barème MDA : Location-nettoyage des locaux-badge
8. Délibération suppression de poste /création de poste
9. Délibération résiliation des régies cantine, garderie, salle des fêtes.
10. Questions diverses

1) L'assemblée désigne Mme Mélina LEGAGNEUR pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2) Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

3) Attribution marché de travaux lotissement Quartier du Petit Bois-phase 3 : VRD-Espaces verts

Madame le Maire présente les résultats de l'analyse des offres reçues pour le marché de travaux d'aménagement de la phase 3 du lotissement du Quartier du Petit Bois :

Lot 1: VRD

Estimation de la maîtrise d'œuvre : 1 075 685.00 HT

Une seule offre reçue : **COLAS**

Offre de Base : 1 106 813.28 € HT

Offre Variante : **922 344.40 € HT**

La Maîtrise d'œuvre a proposé à la commission **d'attribuer le marché du lot n° 1 à L'entreprise COLAS**, avec l'offre Variante, étant la **mieux** disante.

Lot 2: Aménagement paysager

Estimations de la maîtrise d'œuvre : 411 978 € HT

6 offres reçues :

Entreprises
HUBLART à Villers Bocage
TRANCART à Abbeville
FRANCE ENVIRONNEMENT à Amiens
TERSPECTIVE à Saleux
IDVERDE à Amiens
VALOIS PAYSAGE à Rouville

Après analyse des offres suivant les trois critères (prix, mémoire technique et délais d'exécution), l'offre la mieux disante concernant le marché est l'offre de **l'entreprise Trancart** à Abbeville pour un montant total de :

334 558,75 € Hors Taxes soit 401 470,50 € TTC.

La Maîtrise d'œuvre a proposé à la commission **d'attribuer le marché du lot n° 2 à L'entreprise TRANCART**, l'offre étant la **mieux** disante.

Suite à l'avis de la Commission d'Appel d'offre réunie, Madame le Maire propose d'attribuer :

- le lot 1 à la Société COLAS (solution variante) pour un montant de 922 344.40 € HT
- le lot 2 à la Société TRANCART pour un montant de 334 558.75 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché et ses annexes.

4) Prix des terrains lotissement phase 3

Madame le Maire présente la proposition des prix de ventes des parcelles aménagées de la phase 3 du lotissement du Quartier du Petit Bois, selon le tableau suivant :

N° de Lot	Surface	Façade avant	Prix (TTC)	Prix /m ²
Lot C1	480 m ²	16	58 000 €	121 €
Lot C2	1 242 m ²	24.34	115 000 €	93 €
Lot C3	832 m ²	20.85	96 000 €	115 €
Lot C4	506 m ²	15.52	65 000 €	128 €
Lot C5	788 m ²	14.85	90 000 €	114 €
Lot C6	713 m ²	17	80 000 €	112 €
Lot C7	517 m ²	16.67	66 000 €	128 €
Lot C8	547 m ²	18	68 000 €	124 €
Lot C9	614 m ²	18	74 000 €	121 €
Lot C10	974 m ²	/15/	110 000 €	113 €
Lot C11	860 m ²	17.65	98 000 €	114 €
Lot C12	720 m ²	18	85 000 €	118 €
Lot C13	625 m ²	20	75 000 €	120 €
Lot C14	612 m ²	24	73 000 €	119 €
Lot C15	458 m ²	14.26	59 000 €	129 €
Lot C16	403 m ²	16.6	59 000 €	146 €
Lot C17	365 m ²	15	57 000 €	156 €
Lot C18	312 m ²	13	55 000 €	176 €
Lot C19	364 m ²	17	57 000 €	157 €
Lot C20	395 m ²	16.2	58 000 €	147 €
Lot C21	356 m ²	13.9	57 000 €	160 €
Lot C22	395 m ²	14	58 000 €	147 €
Lot C23	492 m ²	16.7	63 000 €	128 €
Lot C24	530 m ²	20	65 000 €	123 €
Lot C25	477 m ²	21	61 000 €	128 €
Lot C26	673 m ²	16.6	76 500 €	114 €
Lot C27	549 m ²	17	65 000 €	118 €
Lot C28	604 m ²	14.8	69 000 €	114 €
Lot C29	516 m ²	19.3	64 000 €	124 €
Lot C30	533 m ²	18.5	65 000 €	122 €
Lot C31	472 m ²	22.6	61 000 €	129 €
Lot C32	543 m ²	20	66 000 €	122 €
Lot C33	590 m ²	18.8	68 000 €	115 €

Lot C34	758 m ²	30.1	86 000 €	113 €
Lot C35	529 m ²	26.4	65 000 €	123 €
Lot C36	527 m ²	18.9	65 000 €	123 €
Lot C37	530 m ²	18.3	67 000 €	126 €
Lot C38	530 m ²	19.8	67 000 €	126 €
Lot C39	530 m ²	19.7	67 000 €	126 €
Lot C40	736 m ²	24.1	86 500 €	118 €
Lot C41	956 m ²	30.8	115 000 €	120 €
Lot C42	718 m ²	16.1	79 500 €	111 €
Lot C43	716 m ²	17.6	81 000 €	113 €
Lot C44	716 m ²	26.3	82 000 €	115 €
Lot C45	485 m ²	15.5	63 000 €	130 €
Lot C46	503 m ²	16	64 000 €	127 €
Lot C47	516 m ²	14.1	63 000 €	122 €
Ilot 1			- €	
Macrolot 1		40	40 000 €	
Macrolot 2		40	40 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 14 pour et une abstention ces propositions et autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires pour la vente de ces terrains.

5) Cession des parcelles AD 009-0010-Ecole Sainte-Thérèse

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association Albert DROULERS proposant la cession des parcelles AD 0009 et 0010 à la Commune, à l'euro symbolique.

Madame le Maire propose d'accepter cette acquisition et met en évidence que la Commune doit prendre en charge la totalité des frais de l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette acquisition avec la prise en charge des frais et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié. Sur demande de l'association, cet acte sera rédigé par Maître Benoit Waymel, Notaire à Amiens.

6) Redevance ODP GRDF

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2021, selon le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, la redevance RODP 2021 que doit reverser GRDF à la Commune s'élève à 516.11€

Madame le Maire propose d'accepter cette redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition

7) Barème MDA : Location-nettoyage des locaux-badge

Madame le Maire présente la convention d'utilisation de la MDA et le règlement.

Elle propose de délibérer les tarifs de remise de clés et badges, de nettoyage des locaux et de location comme suit :

Pour les badges :

L'association est responsable des clés et badges qui lui sont confiés. Un chèque de caution de 40€ par clé/badge sera encaissé à la remise des clés/badges. Cette somme sera restituée lors du retour des clés/badges. En cas de perte, le coût de remplacement des clés/badges est de 40 € par élément perdu à la charge de l'utilisateur

Pour le nettoyage des locaux :

Salle 1 de 46 m² : 1.6 €/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Salle 2 de 30 m² : 1.6 €/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Salle 3 de 30 m² : 1.6 €/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Salle 4 de 58 m² : 1.6 €/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Salle 5 de 11 m² : 1 €/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Salle 6 de 11 m² : 1 €/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Salle 7 de 151 m² : 2 €/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Pour la location et mise à disposition des salles :

Les locaux sont mis à disposition des associations ou de la communauté de commune pour la valeur locative charges et stockage compris par heure et par salle précisée ci-dessous :

- Dans le cadre d'une utilisation régulière :

Les tarifs de l'association utilisatrice indiqués sur la convention.

Salle 1 de 46 m² : 6€/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Salle 2 de 30 m² : 4€/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Salle 3 de 30 m² : 4€/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Salle 4 de 58 m² : 7€/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Salle 5 de 11 m² : 1€/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Salle 6 de 11 m² : 1€/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Salle 7 de 151 m² : 19€/heure x heures/semaine x Semaines/an =€

Cette valeur locative pourra être déduite des subventions accordées chaque année par le conseil municipal à chacune des associations.

Dans le cadre d'une utilisation ponctuelle autre que les créneaux utilisés régulièrement, les tarifs de location pour les associations seront les mêmes que ceux indiqués sur la convention.

- Tarifs des utilisateurs extérieurs :

Salle 1 de 46 m² : 48€ la ½ journée

Salle 2 de 30 m² : 32€ la ½ journée

Salle 3 de 30 m² : 32€ la ½ journée

Salle 4 de 58 m² : 56€ la ½ journée

Salle 5 de 11 m² : 15€ la ½ journée

Salle 6 de 11 m² : 15€ la ½ journée

Salle 7 de 151 m² : 152€ la ½ journée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 1 contre et 14 les tarifs proposés.

8) Suppression de poste /création de poste

Suite à une réorganisation du temps de travail dans les Ecoles et à la Mairie, Madame le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint administratif à 35/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint administratif à 21.25/35^{ème} et un poste d'adjoint technique à 13.75/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition

9) Résiliation des régies cantine, garderie, salle des fêtes

Suite à la mise en place d'un nouveau logiciel de facturation pour les prestations de restauration scolaire et garderie périscolaire, Madame le Maire propose de résilier la régie de recettes cantine et la régie de recettes garderie.

De plus, elle propose également de résilier la régie de recettes de location de la Salle des Fêtes. En effet, celle-ci n'a aucune utilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de résilier ces trois régies à compter du 1^{er} octobre 2021.

10) Questions diverses

Demande d'autorisation d'un propriétaire d'occulter sa clôture, côté de la Maison d'Aulnes, pour éviter les occupants de la salle de danse de voir dans leur propriété.

Prévision du mobilier pour les associations

Séance levée à 22h45